

# **Club Cyclo Haccourt**

Association Sans But Lucratif  
Rue de la Vouée Juetta 3  
4600 Richelle

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02/02/2024 à 20 heures.**

Le président chargé de présider la séance est Monsieur Lambert Vincent.  
Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Chierici Serge.

### **Présents**

- Levaux Christian
- Lintermans Serge
- Guillaume Thierry
- Hackin Bernard

### **Excusés**

- Néant

### **Absents non excusés**

- Néant

### **Invités**

- Néant

### **Procurations**

- Néant

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le président ouvre la séance à 20 heures.

### **Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire**

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Accueil et mot du président ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Nouveaux équipements ;
5. Organisation de la reprise de la saison 2024 ;
6. Projets 2024
7. Démission Serge Manswetow ;
8. Acceptation de mineur(e)s au sein du club ;
9. Divers ;

### **Résolutions.**

# **Club Cyclo Haccourt**

Association Sans But Lucratif  
Rue de la Vouée Juetta 3  
4600 Richelle

## **1) Accueil et mot du Président**

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

## **2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente**

Après lecture par le président, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale précédente en date du 15/10/2023.

## **3) Approbation des comptes 2023**

Bernard Hackin présente les comptes de l'année 2023.

Les dépenses sont de 7913.7€ et les recettes de 16336€. L'année 2023 se solde par un bénéfice de 8422.3 €. Le solde en banque en date du 31/12/2023 est de 18.044.45€.

Les membres de l'assemblée générale approuvent les comptes 2023 et donnent décharge aux administrateurs (détails des comptes en annexe).

## **4) Equipements**

Une commande pour les nouveaux équipements a été passée chez Bio Racer pour un montant de 8318.75€. La livraison est prévue début du mois de Mars.

## **5) Organisation de la reprise de la saison 2024**

La reprise de la saison se fera le dimanche 25/02 à 9h30. La distance sera de +/- 70km et avec un seul groupe. Sous réserve des conditions météorologiques.

## **6) Projets 2024**

Le dimanche 18/02, une sortie pedestre sera organisée.

Départ à 10h au parking 1 au pied de la rue Slavante pour une distance de 11km.

Les informations détaillées ainsi que le tracé GPX sont disponibles sur le site officiel du club.

Des sorties cyclo « différentes » seront organisées toutes les 4 à 6 semaines.

Elles seront soit plus longues, soit organisées au départ d'autres lieux que le cercle Saint-Hubert.

## **7) Démission de Serge Manswetow**

L'assemblée générale prend bonne note de la volonté de Serge Manswetow de démissionner de celle-ci et l'accepte.

## **8) Acceptation de mineur(e)s au sein du club**

Comme stipulé dans les statuts du club, il faut être majeure pour en devenir membre.

Aucune dérogation ne peut être faite sans un changement de ceux-ci.

L'acceptation de mineures est pour l'instant refusée.

## **9) Divers**

Lors de la remise des nouveaux équipements, les membres en ordre de cotisation seront invité à signer les ROI pour prise de connaissance.

L'adresse du siège social de l'ASBL ayant été modifiée, il faut prévenir la banque et l'assurance.

# **Club Cyclo Haccourt**

Association Sans But Lucratif

Rue de la Vouée Juetta 3

4600 Richelle

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 23 heures.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci .

**Lambert Vincent**

**Président**

**Chierici Serge**

**Secrétaire**

# **Club Cyclo Haccourt**

Association Sans But Lucratif

Rue de la Vouée Juetta 3

4600 Richelle